

PROGRAMME

Programme RECAN 2025

Présentation générale de la manifestation et de son déroulement

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Présentation de la manifestation

Le Programme RECAN s'inscrit dans le calendrier des manifestations culturelles organisées ou soutenues par le Ministère des Arts et de la Culture. Il vise à structurer, sur une période donnée, un ensemble d'activités artistiques et culturelles destinées à valoriser le patrimoine, encourager la création et favoriser la rencontre entre les acteurs du secteur culturel national.

La présente fiche a pour objet de décrire, de manière générale, l'organisation du programme, ses grandes orientations et les modalités pratiques d'information du public et des participants. Elle ne se substitue pas au document de programmation officiel, qui demeure la référence pour le détail des dates, lieux et intervenants.

Objectifs et axes du programme

- Promouvoir la diversité des expressions artistiques et culturelles nationales.
- Offrir un cadre structuré de diffusion et de rencontre pour les professionnels et le public.
- Soutenir la visibilité des initiatives locales et régionales dans le domaine des arts et de la culture.
- Contribuer à la sensibilisation du public à la richesse du patrimoine culturel camerounais.

Organisation et modalités

La mise en œuvre du programme relève de la coordination du Ministère des Arts et de la Culture, en lien avec les structures déconcentrées et les partenaires impliqués dans l'organisation de la manifestation. Le déroulement pratique — calendrier détaillé, lieux d'activités, conditions de participation — fait l'objet de communications spécifiques diffusées par les canaux officiels du Ministère.

Les personnes et structures intéressées par une participation ou souhaitant obtenir des informations complémentaires sont invitées à se rapprocher de la direction technique compétente ou de la Délégation Régionale la plus proche de leur lieu de résidence.

Informations complémentaires

Toute mise à jour relative au présent programme, notamment en cas de modification du calendrier ou des activités prévues, sera communiquée par les voies d'information habituelles du Ministère des Arts et de la Culture.